

Nos métiers enfin reconnus ! Conforter le nouveau statut, faire respecter nos droits !

PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Une avancée historique

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU ont très largement contribué à la création du corps unique des Psychologues de l'Éducation nationale. C'est l'aboutissement d'une longue bataille, assurant ainsi la reconnaissance pleine et entière de la place et de l'apport des psychologues dans l'ensemble du système éducatif.

Les psychologues de l'ÉN ont un rôle important à jouer, auprès des élèves, de leurs familles, auprès des équipes pluri-professionnelles, pour réduire les inégalités scolaires et au-delà les inégalités sociales.

Écoute, suivi, médiation, tout ce qui vise à favoriser l'épanouissement et le développement psychologique et social des enfants et des adolescents, leurs conditions d'études, leur réussite scolaire et l'élaboration progressive de leurs projets d'avenir sont essentiels **pour lutter contre les déterminismes.**

La création du nouveau corps des Psychologues de l'ÉN reconnaît l'ensemble de ces missions et conforte les spécificités de chaque spécialité : éducation développement et apprentissage (EDA) dans le 1^{er} degré, éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (EDO) dans le 2nd degré.

Dans le 1^{er} degré : enfin, un statut !

La création du statut de psychologue dans les écoles supprime de nombreuses difficultés liées aux contradictions qui existaient entre fonction de psychologue et statuts de professeur des écoles ou d'instituteur.

Le SNUipp-FSU a obtenu que :

- les missions ne soient pas réduites à l'évaluation psychologique ni aux interventions en situation d'urgence ;
- le travail au sein du RASED, la prévention, l'accompagnement psychologique soient maintenus et renforcés ;
- les avantages en termes de carrière, rémunérations, régime indemnitaire et conditions de travail soient conservés.

Dans le second degré, des missions confortées et une carrière revalorisée.

Le SNES-FSU a obtenu que :

- **psychologie et orientation soient officiellement liées.** Les spécificités de l'intervention tant au sein des CIO et de l'École que vis-à-vis des partenaires extérieurs sont reconnues. C'est un levier important pour mieux combattre les tentatives de réduction de l'orientation à la gestion des flux et les projets de régionalisation des CIO.
- les Psy-ÉN EDO obtiennent enfin, avec la création du corps unique, les mêmes avantages de carrière que les autres personnels du second degré : nouvelle carrière plus rapide, hors classe pour tous, création de la classe exceptionnelle.
- la spécificité des fonctions de DCIO soit préservée. Le SNES-FSU continue de revendiquer une véritable prise en compte de leur charge de travail notamment par la revalorisation de leur indemnité de charge administrative.

Votez et faites voter pour les listes SNES et SNUipp, syndicats de la FSU, majoritaires dans la profession et regroupant des Psy-ÉN des deux spécialités. Nos candidates et candidats sont des psychologues qui travaillent sur le terrain et partagent vos conditions d'exercice au quotidien.

Soucieux de développer la psychologie pour l'éducation et l'orientation, ils-elles défendront vos droits et vous accompagneront dans toutes les opérations touchant votre carrière et vos conditions de travail.

Pour une revalorisation de tous les aspects de notre métier, nous revendiquons :

- un plan de recrutements et des créations de postes pour tendre, dans une première étape, vers la moyenne européenne d'un psychologue pour 800 élèves,
- des conditions de travail et des modalités d'évaluation conformes à nos missions de psychologue et aux règles déontologiques de la profession,
- un régime indemnitaire unique aligné sur les indemnités actuelles des Psy-ÉN EDA,
- le maintien du réseau des CIO, lieu ressource indispensable pour le travail en équipe,
- des plans de formation continue répondant aux besoins exprimés par les collègues.